

Les orientations budgétaires 2023 de l'Université de Lille

Le débat d'orientation budgétaire s'inscrit dans un dialogue stratégique et de gestion valorisant la **pluriannualité, les missions prioritaires et intégrant l'Initiative d'excellence**. Il ouvre une trajectoire institutionnelle tournée vers la sortie de l'expérimentation au 1er janvier 2028 et visant à une articulation efficace entre l'Université et ses composantes et établissements-composantes, une organisation administrative au service des missions fondamentales et un équilibre entre les composantes. Il ambitionne un fonctionnement construit autour de missions prioritaires : la formation de premier cycle, l'excellence sociale comme facteur d'adhésion et l'ambition d'une université de référence sur les questions de transition.

Première étape de l'élaboration du budget 2023, le débat d'orientation budgétaire traduit en termes financiers les axes stratégiques de l'Université de Lille. Le budget initial 2023 prend en compte deux évolutions structurelles, qui fondent l'EPE :

- L'intégration des crédits I-SITE au budget de l'Université de Lille, tout en conservant des règles propres d'affectation (projets, investissements etc.) qui excluent un usage comme « variable d'ajustement » du fonctionnement courant de l'établissement ;
- Le développement d'une procédure de coordination budgétaire avec les établissements-composantes, en complément du dialogue de gestion mené avec les composantes, afin de valoriser les objectifs partagés et les actions communes.

L'élaboration du budget, qui dote l'établissement en moyens tant financiers qu'humains l'autorisant à atteindre ses objectifs pour l'année à venir, constitue une étape stratégique et décisive de la vie institutionnelle de notre université. L'objectif du budget initial est de construire un diagnostic partagé, afin de permettre aux établissements-composantes, aux composantes de mener une réflexion interne et de prioriser les actions qu'ils souhaitent mener dans les années qui viennent.

1. LE PROCESSUS BUDGETAIRE

Le processus budgétaire s'appuie sur le code de l'éducation, notamment les articles R. 719-51 à R. 719-112, le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), les instructions codificatrices M9-3 et la circulaire annuelle opérateurs du ministère chargé du Budget. Il s'inscrit dans le fonctionnement prévu par le décret n° 2021-1206 du 20 septembre 2021 portant création de l'EPE Université de Lille. Ces statuts prévoient, au-delà de la procédure budgétaire et du dialogue de gestion concernant les composantes, une procédure spécifique visant à la coordination stratégique et fonctionnelle avec les établissements-composantes. Cette procédure fait l'objet d'un document distinct.

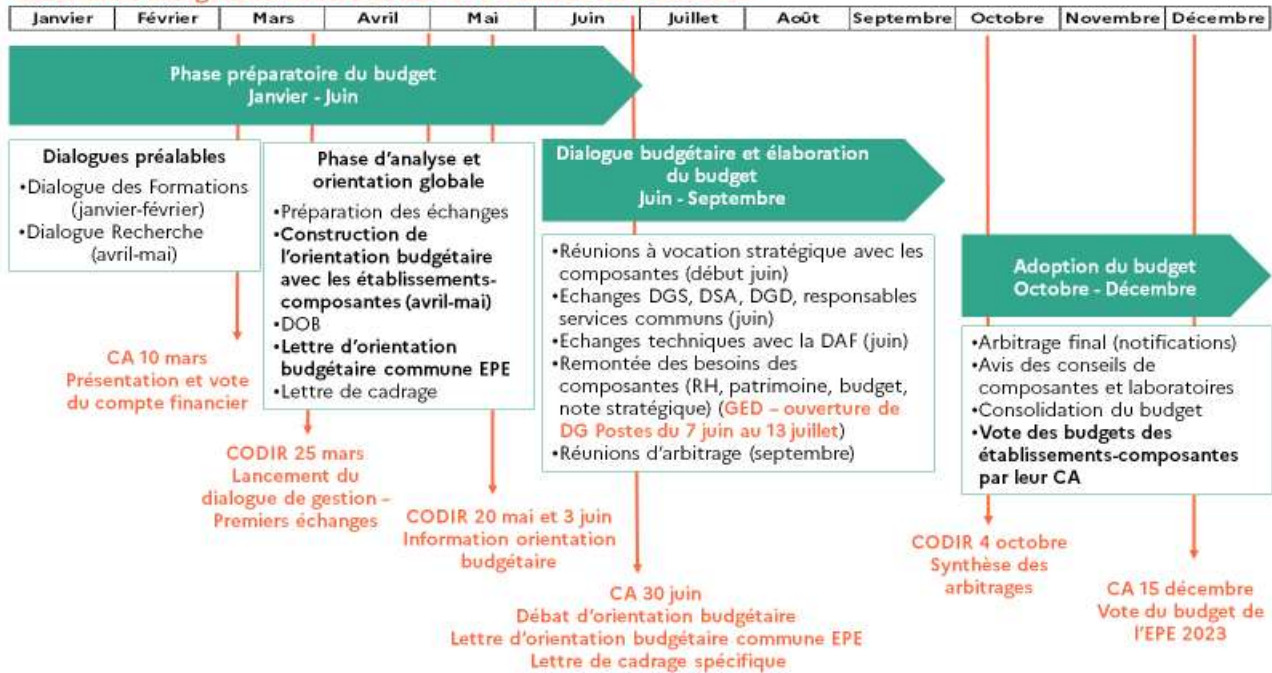
Il s'appuie enfin sur le règlement intérieur de l'établissement, adopté lors du CA du 16 décembre 2021, et notamment les articles B5 relatif au rôle du CODIR et l'article L2, relatif à la coordination budgétaire entre l'Université et les établissements-composantes et composantes.

Le processus d'élaboration budgétaire de l'établissement public expérimental débute avec l'approbation des comptes financiers de l'exercice précédent et comporte un dialogue stratégique et

de gestion avec ses établissements-composantes et ses composantes, qui renforce ses capacités de pilotage stratégique et opérationnel.

2022 est une année de transition **pour l'élaboration du budget initial 2023.**

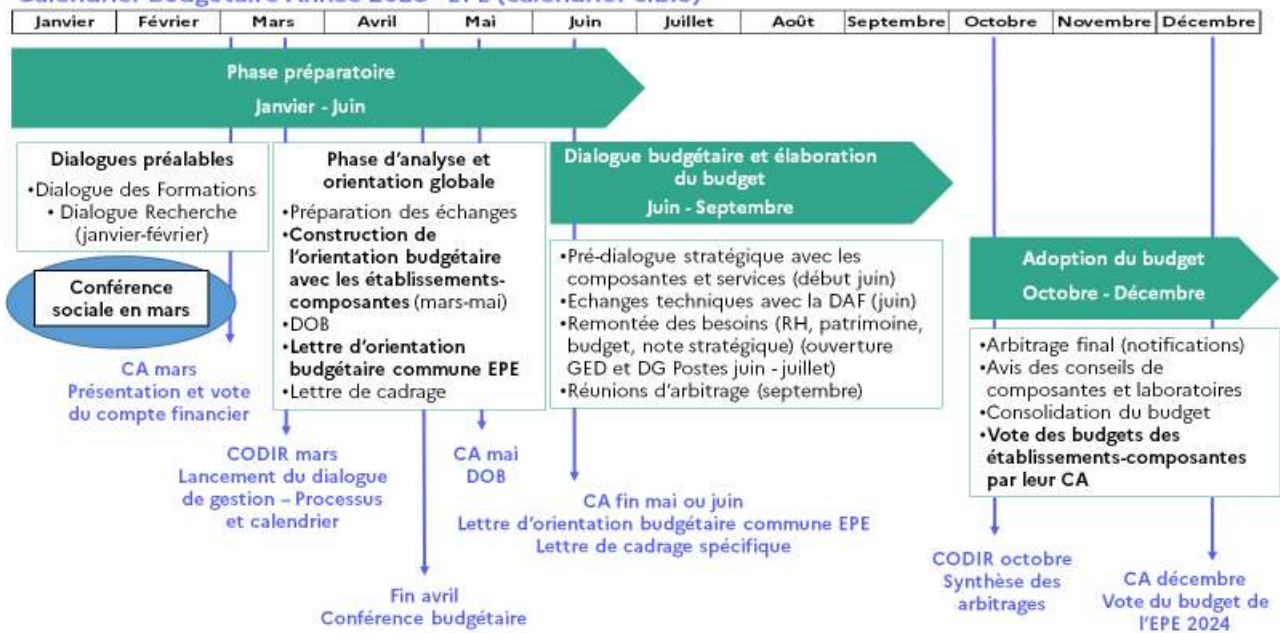
Calendrier budgétaire Année 2022 - EPE - Année de transition



Le calendrier cible sera mis en œuvre en 2023 pour le budget initial 2024 avec les étapes principales suivantes :

- Avril-Juin. Le comité de direction se réunit en conférence budgétaire pour coordonner les trajectoires et évaluer les résultats des établissements-composantes au regard de la stratégie commune et des contrats d'objectifs et de moyens. Sur la base de ces travaux, le conseil d'administration mène un débat d'orientation budgétaire, suivi d'une **lettre d'orientation budgétaire commune** fixant les grandes lignes du dialogue de gestion.
- Juin-Novembre. Sur la base de la **lettre d'orientation budgétaire commune**, les établissements-composantes **élaborent leur budget selon leurs procédures propres et dans le cadre d'un dialogue budgétaire reposant sur des mécanismes de collaboration et d'itérations successives** avec [la présidence // le Codir]. Les budgets des établissements-composantes sont présentés pour information au comité de direction avant le vote du budget combiné, et le président peut à cette occasion demander toute précision complémentaire.
- Décembre. **Le conseil d'administration adopte un budget combiné** mettant en avant les éléments communs à l'EPE, mais distinguant les budgets des établissements-composantes. Après cette étape, les budgets propres des établissements-composantes sont exécutoires dès le vote de leur conseil.

Calendrier budgétaire Année 2023 - EPE (calendrier cible)



2. L'ANALYSE DU CONTEXTE

La projection financière doit venir en appui à la construction des choix pluriannuels de stratégie et de trajectoire institutionnelle, tout en tenant compte des contraintes liées au contexte financier difficile que nous devons gérer.

1. Les résultats comptables 2021

Le compte financier 2021 de l'Université montre une situation différenciée selon les sociétés : un établissement principal (qui porte 94 % des charges totales et 93 % des produits) déficitaire et un SAIC excédentaire avec une structure plus fluctuante et conjoncturelle.

Décomposition du résultat par société

Société	2019	2020	2021
Etablissement principal	+ 1 032 143 €	+ 2 516 084 €	- 1 018 018 €
SAIC	- 133 502 €	+ 234 737 €	+ 5 658 112 €
DUSVA	+ 572 618 €	+ 904 328 €	+ 221 810 €
UNISCIEL	- 80 073 €	- 51 657 €	- 127 262 €
ComUE	+ 2 267 200 €		
Total	+ 3 658 386 €	+ 3 603 492 €	+ 4 734 642 €

Les résultats sont marqués par une forte rigidité de la masse salariale et de la recette.

- La masse salariale représente 78,3 % des charges.
- La subvention pour charges de service public représente 78,7 % des produits.

Cette double rigidité montre combien les équilibres sont fragiles. Tout facteur extérieur, lié à la conjoncture économique (inflation, choc énergétique), dégrade de facto la situation financière.

Les marges de manœuvre de l'établissement sont par ailleurs contraintes et limitées en matière de dépenses de personnel, de fonctionnement courant ou encore d'optimisation des ressources propres.

Le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2022 est à cet égard révélateur de la dégradation des équilibres avec un résultat comptable projeté à - 3,308 M€ du fait principalement de la hausse non compensée des dépenses de fluides (+ 8,215 M€). Dans ce contexte, il est indispensable d'attacher une attention particulière à la réalisation des recettes tout au long de l'exercice comptable et aux possibilités de développement de ces dernières.

2. L'évolution des emplois

Entre janvier 2020 et décembre 2021, les ETP ont progressé comme détaillé dans le tableau ci-dessous. Hors doctorants contractuels dont l'incidence des prolongations de contrats compte tenu de la période de pandémie a également fait augmenter les ETP consommés, les évolutions du nombre de personnels Biatss ont pu être constatées et ont fait l'objet d'une consolidation et d'un redressement des données avec les fichiers de retour de paye. Il s'agit d'une évolution sur 24 mois correspondant aux 2 dernières années civiles. Il convient de noter que les recrutements de personnels Biatss sont très fluctuants et les évolutions peuvent être différentes en fonction des dates d'observation sélectionnées.

Catégorie d'emplois	ETP en janvier 2020	ETP en décembre 2021	Ecart entre janvier 2020 et décembre 2021					Evolution masse salariale entre 2020 et 2021
			Composantes	Départements et services communs	Directions centrales	Autres structures	Total de l'écart	
Enseignants-chercheurs et Enseignants (Tit et Non tit)	3 202,5	3 213,3	+ 0,2	+ 10,6			+ 10,8	+ 3 762 639 €
Biatss sur missions permanentes (Tit et Non tit)	2 761,7	2 857,8	+ 68,2	+ 4,1	+ 18,2	+ 5,6	+ 96,1	+ 2 968 607 €
Biatss sur missions temporaires (Non tit)	142,6	241,7	+ 48,9	+ 17,0	+ 31,9	+ 1,3	+ 99,1	+ 1 654 636 €
Total hors contrats de recherche	6 106,8	6 312,8	+ 117,3	+ 31,7	+ 50,1	+ 6,9	+ 206,1	+ 8 385 882 €
Biatss sur contrats de recherche	284,9	344,4	+ 58,6	- 1,2	+ 2,6	- 0,4	+ 59,5	+ 2 080 080 €
TOTAL	6 391,7	6 657,2	+ 175,9	+ 30,5	+ 52,7	+ 6,5	+ 265,5	+ 10 465 962 €
		Part de l'évolution		66,2%	11,5%	19,8%	2,5%	

Pour mémoire, le dialogue de gestion 2022 a été arbitré sur la base de 193 postes aux concours et mobilités entrantes auxquels s'ajoutent 35 créations de postes de Biatss contractuels dont 21 non financés. Le débat d'orientation budgétaire, présenté au conseil d'administration du 20 mai 2021, prévoyait les mesures suivantes :

- Une volumétrie maîtrisée des recrutements par concours au dialogue de gestion 2022 : 100 postes, dont 60 EC et enseignants ;
- Un ajustement des recrutements d'enseignants non titulaires à la rentrée 2022 ;
- Une diminution de la moitié de la masse salariale consacrée aux suppléances de personnels Biatss ;
- Une baisse des dépenses de 15 % liées aux vacances administratives.

Aussi les dépenses de masse salariale prévisionnelles, inscrites au budget initial 2022, tenaient compte notamment de ces hypothèses, avec une augmentation limitée à + 5,4 M€ par rapport au budget initial 2021.

Pour 2022, le plafond d'emplois proposé dans le cadre du budget rectificatif n°1 s'établit comme suit :

Plafond	Plafond d'emplois voté au BI 2022	Plafond d'emplois proposé au BR1 2022	Variation BR1/BI 2022
Etat	6 260	6 272	+ 12
Ressources propres	943	1 063	+ 120
Plafond global	7 203	7 335	+ 132

La notification initiale du ministère en date du 11 mars 2022, complétée par le courrier du 22 avril dernier, fixe le **plafond d'emplois Etat** à 6 272 emplois. Sur cette base et par rapport au plafond présenté au budget initial 2022, les évolutions suivantes sont prises en compte :

- - 3 emplois de doctorants contractuels : bien que le ministère ait octroyé des crédits complémentaires pour l'augmentation prévisionnelle du nombre de doctorants contractuels à la rentrée 2022, il n'a pas encore notifié les emplois supplémentaires correspondants.
- + 4 emplois liés aux créations de chaires de professeurs juniors à la rentrée 2021, ceux concernant la rentrée 2022 n'étant pas inclus dans la notification initiale.
- + 11 créations d'emplois obtenues suite aux échanges avec la DGESIP, dans le cadre des crédits de rattrapage pour les universités les moins dotées.

Le **plafond d'emplois Ressources propres** augmente de 120 emplois. Cette évolution importante est liée aux facteurs suivants :

- Les emplois liés aux nouveaux crédits inscrits en dépenses de personnels par le SAIC, en particulier les contrats sur ressources propres ou liés à des projets recherche.
- Les effets en termes de personnels, soutenus par des crédits d'initiative d'excellence suite au transfert des activités de l'I-SITE ULNE.

3. L'évolution de la masse salariale

Les dépenses de personnel exécutées en 2021 ont atteint **496,523 M€** soit une augmentation de **16,042 M€** (+ 3,3 %) par rapport à 2020.

2020	2021	Budget initial 2022	Nouvelle prévision 2022
480 480 819 €	496 522 696 €	506 500 000 €	513 685 076 €
	+ 16 041 877 €	+ 9 977 304 €	+ 7 185 076 €
	+ 3,3 %	+ 2,0 %	+ 3,5 %

Outre un niveau de GVT solde de près de 3 M€, les dépenses 2021 ont été impactées notamment par :

- L'augmentation des dépenses liées aux cours complémentaires (+ 3,8 M€ entre 2020 et 2021, cotisations patronales incluses) après une année de forte diminution (- 2,5 M€ entre 2019 et 2020). Il s'agit pour l'essentiel d'un effet rattrapage de paiements qui n'ont pas pu intervenir en 2020 compte tenu du contexte sanitaire ;
- La hausse du nombre de contrats Recherche et SAIC et de contractuels recrutés sur des missions temporaires pour un montant de 2,9 M€ ;
- La hausse d'1,2 M€ du coût de la Prime de Recherche et d'enseignement Supérieur (PRES-PES) financée dans le cadre de la LPR ;
- L'incidence des évolutions des schémas et structures d'emplois notamment issus des dialogues de gestion 2020 et 2021 (1,6 M€) ;
- L'impact des mesures liées à la crise sanitaire (dispositif 20 000 contrats étudiants, prolongation de certains contrats Recherche et de doctorants contractuels) évalué à près d'1 M€ ;
- La mise en place d'une politique indemnitaire en faveur des contractuels Biatss à compter de la rentrée 2021 (0,34 M€) ;
- La finalisation du dispositif PPCR de la Fonction publique relatif à la revalorisation des carrières (0,25 M€) ;
- La mise en place d'un dispositif d'intéressement pour les personnels Biatss (0,23 M€).

La projection des dépenses de personnel indiquerait une hausse de la consommation de la masse salariale de 17,162 **M€** entre 2021 et 2022. Cette augmentation comporterait une partie financée (10,7 M€) et une autre non spécifiquement financée (6,5 M€) selon le détail ci-dessous.

- Les mesures financées pour **10,7 M €**

- **8,6 M€ au titre de la SCSP (protection sociale complémentaire, indemnité inflation, réforme de santé, prolongation des contrats doctoraux liée au COVID, mesures de la LPR - indemnitaire enseignants, mesure 2 SMIC pour les MCF, hausse du nombre et de la rémunération des doctorants contractuels, chaires de professeurs junior, repyramidages EC ainsi que les projets DSG) ;**
- **2,1 M€ au titre d'autres financements (contrats SAIC, fondation I-Site, ressources propres des composantes).**
 - Les mesures non spécifiquement financées pour **6,5 M€**
- **1,6 M€ conséquence de l'application de mesures nationales non compensées par l'Etat (hausses successives du SMIC et de l'indice minimum de la fonction publique, indemnité de fin de contrat, allocation forfaitaire de télétravail) ;**
- **3,7 M€ liés au GVT ;**
- **1,2 M€ lié à des mesures au niveau de l'établissement : régime indemnitaire (EAP 2022) recrutements et nouvelle grille pour les contrats de niveau B et C des Biatss contractuels, structures des emplois, indemnisation des jours de CET, allocations chômage, vacances administratives et contrats étudiants.**

4. Les effets de la conjoncture économique

a) Une inflation haute

L'inflation moyenne a été évaluée par l'Insee à 1,5 % par an ces deux dernières décennies, jusqu'à 2020 inclus. Elle était de 1,6 % en 2021. Selon l'estimation provisoire réalisée par l'Insee le 31 mai, les prix à la consommation augmenteraient sur un an de 5,2 % en mai 2022, après + 4,8 % le mois précédent, soit son plus haut niveau depuis novembre 1985. Cette hausse de l'inflation serait due à une accélération des prix de l'énergie, des services, de l'alimentation et des produits manufacturés.

L'inflation tire globalement à la hausse la plupart des indices de révision des marchés et aura un effet sur les prestations de services, de fournitures comme sur les opérations immobilières. Les marchés de travaux de l'établissement sont ainsi directement impactés par les indices de révisions de prix liés aux index Bâtiment, Travaux publics et divers de la construction ; ainsi l'indice habituel de référence repris dans les marchés (indice Insee BT01 index du bâtiment tous corps d'Etat) atteint une valeur de 123,3 en mars 2022 (dernier indice publié par l'Insee) contre 116,1 en mars 2021 soit une progression de 6,2 % sur 12 mois.

b) Le choc énergétique

En préambule, le tableau ci-dessous retrace l'évolution des dépenses de fluides (électricité, chauffage urbain et gaz), issues des comptes financiers de 2019 à 2021.

Fluide	2019 (*)	2020 (*)	2021	Total	Evolution 2021/2020	Evolution 2021/2019
Electricité	5 255 546 €	4 957 002 €	5 109 836 €	15 322 385 €	3,1%	-2,8%
Chauffage	2 061 716 €	1 653 841 €	2 288 986 €	6 004 543 €	38,4%	11,0%
Gaz	535 294 €	729 298 €	868 011 €	2 132 603 €	19,0%	62,2%
Total	7 852 556 €	7 340 142 €	8 266 833 €	23 459 531 €	12,6%	5,3%

* Pour 2019 et 2020, les données de la Comue ont été intégrées.

Les dépenses exécutées **au compte financier 2021 pour l'électricité, le chauffage urbain et le gaz s'établissent à 8 266 833 €**. Cependant il convient de corriger ce montant afin de tenir compte des factures de chauffage de novembre non imputées en 2021 et des factures d'électricité de novembre non parvenues avant la clôture de l'exercice. Ainsi le montant corrigé des dépenses de fluides 2021 est **estimé à 8 871 925 € pour 12 mois d'exécution, de décembre 2020 à novembre 2021, dans l'attente des factures d'électricité de novembre 2021** (lot 2).

La reprise économique consécutive à la crise sanitaire s'est accompagnée d'une très forte demande en énergie au niveau mondial, et notamment en Asie. Résultat, les prix du gaz, du pétrole et de l'électricité s'accroissent. De plus la guerre opposant la Russie et l'Ukraine depuis le 24 février 2022 a fait flamber le marché des matières premières (pétrole, gaz etc.).

L'Université, comme l'ensemble des opérateurs de l'Etat, est actuellement impactée par une hausse des prix sans précédent liée notamment au contexte géopolitique instable. Cette hausse touche principalement les matières premières, tout particulièrement le gaz et le pétrole. Beaucoup de secteurs d'activités sont directement ou indirectement touchés, ce qui touche les commandes de l'Université. L'exécution des contrats s'en trouve bouleversée.

Dans le cadre du budget rectificatif n°1, l'Université a travaillé sur deux scénarii de consommation des fluides (électricité, chauffage urbain, gaz). Les projections des dépenses 2022 conduisent à évaluer des coûts supplémentaires par rapport aux dépenses 2021 de + 3,904 M€ pour le scénario 1 et de + 8,434 M€ pour le scénario 2.

Energie	Scénario 1		Scénario 2	
	Dépenses 2022	Surcoût / 2021	Dépenses 2022	Surcoût / 2021
Electricité	7 480 905 €	+ 2 289 519 €	8 297 933 €	+ 3 106 547 €
Chauffage	3 924 940 €	+ 1 112 412 €	7 638 366 €	+ 4 825 838 €
Gaz	1 369 717 €	+ 501 706 €	1 369 717 €	+ 501 706 €
Total	12 775 562 €	+ 3 903 637 €	17 306 016 €	+ 8 434 091 €

Les postes qui augmentent sont l'électricité et le chauffage urbain compte tenu de l'impact des nouveaux marchés subséquents de l'Etat (suite à la défaillance d'Hydroption), du contexte général haussier du coût de l'énergie, de la situation géopolitique internationale avec la guerre en Ukraine, de la forte volatilité de l'indice PEG ou encore d'une reprise du virus à l'automne-hiver 2022.

5. Le dialogue stratégique et de gestion 2022 (phase 2) avec le Rectorat

Le dialogue stratégique et de gestion 2022 (phase 2) avec le Rectorat s'est tenu le 10 mai 2022. L'échange portait sur la trajectoire financière 2022-2024, les marges de manœuvre de l'établissement et ses enjeux structurels et conjoncturels, en matière de masse salariale, de dépenses de fonctionnement, de ressources propres et de patrimoine. L'Université n'aura a priori pas, pour l'échéance du conseil d'administration du 30 juin 2022, le résultat de la phase trajectoire financière et des nouveaux moyens d'accompagnement alloués, compte tenu du calendrier électoral national.

Bilan des financements obtenus au titre des dialogues stratégiques et de gestion 2020 et 2021

	2020	2021
Montant de la dotation trajectoire financière et salariale	1 000 000 €	1 600 000 €
Montant de la dotation de rééquilibrage		605 000 €

Les montants de 1 M€ en 2020 et de 1,6 M€ en 2021 étaient alloués à l'Université dans le cadre de la compensation du GVT. Pour mémoire, le GVT solde était de plus de 3 M€ en 2021. L'établissement s'était engagé à poursuivre une politique volontariste de maîtrise des dépenses de masse salariale (soit une augmentation de 1 % hors mesures gouvernementales, ministérielles), de développer ses ressources propres. Ainsi les dépenses issues du GVT et des mesures prises au niveau de l'établissement non financées, soit 4,9 M€, représentent une augmentation de 0,96 % entre 2021 et 2022. Entre 2022 et 2023, leur montant représenterait 0,87 %.

II. LES PROJECTIONS ET HYPOTHESES BUDGETAIRES POUR 2023

Le postulat de départ est que la **crise sanitaire n'aurait plus d'incidence sur l'activité de l'établissement** en 2023. Si certains comportements ont pu être modifiés durablement (télétravail par exemple), on peut néanmoins estimer que les dépenses de fonctionnement seront relativement proches de leur niveau 2019, sauf sur certains postes comme les fluides **du fait de l'augmentation du coût de l'énergie** ou encore **l'entretien et la maintenance**. Il est donc **important d'agir** sur les dépenses « maitrisables ».

1. Les dépenses

Des trajectoires financières ont été projetées sur les dépenses de personnel et de fonctionnement dont les fluides, poste le plus impacté par la conjoncture économique.

1.1. Le personnel¹

Le niveau de dépenses de personnel **s'établirait à 522 016 403 €** en 2023.

2022 (prévision)	2023 (projection)
513 685 076 €	522 016 403 €
+ 17 162 381 €	+ 8 331 327 €
+ 3,5 %	+ 1,6 %

La projection des dépenses de personnel indiquerait une hausse de la consommation de la masse **salariale de 8,331 M€ entre 2022 et 2023 sur la base d'un remplacement 1 pour 1**. Une incertitude demeure sur le montant complémentaire lié à la trajectoire financière et salariale, attribué par le ministère.

Des **facteurs d'évolution ont été identifiés**, regroupés en deux grandes rubriques : les mesures financées (**3 M€**) dont certaines sont la **conséquence de mesures nationales et d'autres prises au niveau de l'établissement** et les mesures qui ne le sont pas **spécifiquement (5,3 M€)** selon le détail suivant :

- Les mesures financées pour **3 M€**
 - **2,7 M€ au titre de la SCSP** (crédits liés à la réforme de santé, mesures de la LPR - indemnitaire enseignants, hausse du nombre et de la rémunération des doctorants contractuels, chaires de professeurs junior, repyramidages EC ainsi que les projets DSG) ;
 - **0,3 M€ au titre d'autres financements** (fondation I-Site, ressources propres des composantes).
- Les mesures non spécifiquement financées pour **5,3 M€**
 - **0,8 M€ conséquence de l'application de mesures nationales non compensées par l'Etat** (hausses du SMIC et de l'indice minimum de la fonction publique) ;
 - **3,4 M€ liés au GVT** ;
 - **1,1 M€ lié à des mesures au niveau de l'établissement** : régime indemnitaire (EAP 2022) recrutements et nouvelle grille pour les contrats de niveau B et C des Biatss contractuels, structures des emplois, indemnisation des jours de CET.

1.2. Le fonctionnement

a) Les fluides

Pour 2023, les dépenses **s'établiraient à 23 292 358 €** et intègrent le scénario le plus pessimiste des **nouveaux marchés de l'Etat pour l'électricité (lots 1 et 2)** et une inflation de 5 % pour le chauffage et le gaz.

Fluides	2022	2023

¹ La projection des dépenses de personnel a été établie hors appels à projets I-SITE. Elle ne tient pas compte non plus du **dégel de la valeur du point d'indice** qui serait intégré dans le projet de loi de finances rectificative, présenté par **l'exécutif** après les élections législatives.

Electricité	8 297 933 €	13 833 871 €
Chauffage urbain	7 638 366 €	8 020 284 €
Gaz	1 369 717 €	1 438 203 €
Total	17 306 016 €	23 292 358 €

b) Le fonctionnement courant

Projection des dépenses de fonctionnement courant (hors fluides)

Dépenses	2019	2020	2021	2022	2023
Entretien et réparations	2 401 523 €	3 142 878 €	3 695 837 €	3 000 000 €	3 500 000 €
Maintenance	1 845 768 €	2 169 361 €	2 611 302 €	2 600 000 €	3 100 000 €
Voyages et déplacements	1 567 891 €	362 499 €	493 496 €	1 000 000 €	970 000 €
Missions	2 604 920 €	1 108 127 €	802 913 €	1 200 000 €	1 200 000 €
Réceptions	1 597 456 €	486 154 €	671 961 €	600 000 €	600 000 €
Total	10 017 558 €	7 269 019 €	8 275 509 €	8 400 000 €	9 370 000 €

Pour 2023, l'Université propose d'agir sur les dépenses de fonctionnement « maitrisables » par des **mesures d'économie** :

- Diminuer les dépenses courantes de fonctionnement, les frais de représentation, les dépenses de déplacements, missions et réception en prenant comme point de référence l'année 2019 (hors Covid) ;
- Définir un objectif de baisse, étant précisé que le périmètre de dépenses concernées est très limité / couplé à une méthode de régulation différente. Exemple : **l'enveloppe globale annuelle** des frais de réception définira le nombre et le niveau de qualité de réceptions, étant précisé que ces dépenses sont impactées par la hausse des prix alimentaires².

Le poste de dépenses « entretien et réparations » augmente quant à lui compte tenu de la vétusté des locaux dans l'attente de la réalisation des grands projets immobiliers du Plan de relance de l'Etat et du CPER 2021-2027.

NB : les dépenses liées au Covid et à la mise en place des mesures de protection sanitaire devraient diminuer en 2023, sauf en cas de recrudescence des cas Covid et de mise en place de mesures sanitaires spécifiques. Le périmètre d'actions vise à limiter autant que possible l'impact inflationniste « non maitrisable » du choc énergétique actuel.

1.3. L'investissement

Dans le cadre de sa **politique d'investissement**, en 2023, l'Université connaîtra un niveau élevé de projets structurants et ambitieux d'opérations avec :

- La poursuite des grands projets immobiliers (Plan de relance **de l'Etat** pour la rénovation énergétique bâtimentaire, coups partis des CPER précédents), des efforts de préservation du bâti par le maintien du budget consacré au Gros Entretien Renouvellement (GER), le soutien et **l'accompagnement des composantes et des services** ;
- La **mise en œuvre** des nouveaux projets du CPER 2021-2027 (recherche, immobilier) en cours de signature.

En parallèle, **l'Université est confrontée aux difficultés et risques suivants** :

² Selon l'estimation provisoire réalisée fin mai par l'Insee, les prix à la consommation de l'alimentation augmenteraient de 4,2 % en mai 2022 (3,8 % le mois précédent)

- **L'impact du choc inflationniste et un contexte conjoncturel haussier** engendrant des coûts supplémentaires et des dépassements financiers conséquents, notamment sur les grands projets immobiliers **pour lesquels l'établissement ne pourra pas mobiliser son fonds de roulement.**
- Des tensions sur certains produits et matières premières sur les opérations déjà lancées entraînant potentiellement un retard de livraison et donc un surcoût financier.
- Des opérations d'investissement jugées indispensables ou structurantes mais dont le financement n'est pas couvert par les ressources propres ou la trésorerie disponible.
- Le SPSI fait apparaître la nécessité d'intervenir massivement sur la mise aux normes des bâtiments et des réseaux notamment sur les deux campus de Villeneuve d'Ascq. Les demandes de financement de l'établissement dans le cadre du CPER et du Plan de Relance ont porté exclusivement sur des opérations de ce type (à l'exception de la partie mise à niveau numérique/campus haut débit).
- **En cohérence avec son SPSI, l'établissement a aussi lancé une démarche de rationalisation des usages de son patrimoine immobilier. Cette démarche nécessitera des travaux, qui aujourd'hui ne sont pas financés, afin de pouvoir bénéficier des premiers fruits de cette démarche à la rentrée 2025.**
- Par ailleurs le besoin de financement du gros entretien et renouvellement (GER), nécessaire à la remise à niveau des bâtiments, est particulièrement élevé. Le SPSI³ évalue ainsi le besoin total théorique de travaux, sur la base de ratio, à **363 M€ TTC et TDC⁴**. En particulier, les besoins de travaux sur le campus de la cité scientifique sont estimés à près de **230 M€ TTC et TDC**.

RAPPEL DU VOLET IMMOBILIER

Plan de relance de l'Etat

Opération	Montant
Rénovation énergétique bâtiment C5	1 829 190 €
Rénovation énergétique bâtiment C8	3 374 038 €
Rénovation Faculté Pharmacie	16 672 064 €
Rapatriement IUT A sur cité scientifique	18 500 000 €
Total	40 375 292 €

Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2021-2027 en Hauts-de-France⁵

Extrait du Contrat de Plan : « sur la période 2021-2027, le volet ESRI permettra d'évoluer vers un espace de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation mieux structuré, davantage ancré dans les territoires, plus attractif et plus lisible à l'international. Il sera concentré sur les 3 objectifs stratégiques suivants : renforcer l'attractivité et le rayonnement de nos établissements ; soutenir la recherche comme vecteur d'excellence ; soutenir l'innovation comme vecteur d'excellence. »

Les dossiers déposés par l'Université s'inscrivent dans l'axe IV.2.1. « Améliorer l'accueil des étudiants et renforcer l'attractivité et le rayonnement des établissements – Campus et vie étudiante »

³ SPSI : schéma pluriannuel de stratégie immobilière

⁴ TDC : toutes dépenses confondues (budget que le maître d'ouvrage doit prévoir pour mener à bien son opération)

⁵ Le CPER 2021-2027 des Hauts-de-France est en attente de signature par l'Etat et la Région

Opération	Etat	Région	MEL	Université	Total
Eco-campus Université de Lille Phase 1 : études	1 333 000 €	1 334 000 €	1 333 000 €		4 000 000 €
Eco-campus Université de Lille Phase 2 : travaux première tranche sur le site de la cité scientifique	13 419 000 €	13 414 000 €	2 667 000 €		29 500 000 €
U-LEARN (Université de Lille Espaces d'Apprentissage Repensés et Numériques) : travaux de mise à niveau du réseau informatique	2 600 000 €	2 600 000 €			5 200 000 €
Campus haut débit et sécurité numérique de la salle d'hébergement informatique (dont coût Data Center inscrit au BI : 2 858 958 €)	2 100 000 €	1 500 000 €	1 000 000 €	1 160 000 €	5 760 000 €
Restructuration du bâtiment B Pont de Bois	23 000 000 €				23 000 000 €
Restructuration BU Pont de Bois (montant total opération 44 000 000 €)			4 000 000 €		4 000 000 €
Total	42 452 000 €	18 848 000 €	9 000 000 €	1 160 000 €	71 460 000 €

2. Les recettes

Compte tenu de l'absence de visibilité sur la subvention pour charges de service public, les orientations budgétaires portent sur les ressources propres.

▪ Les droits d'inscription

L'Université ne dispose pas de marge de manœuvre. Dans un contexte d'inflation, la ministre a annoncé le 17 mars 2022 le gel des droits d'inscription à l'université pour la rentrée 2022-2023 pour la 4^e année consécutive. La trajectoire 2022-2023 est construite sur un gel des droits d'inscription à effectifs constants.

▪ La formation continue

Les recettes exécutées en 2021 sont en hausse de 9 % par rapport à 2020. Le budget initial 2022 prévoit une baisse de 1,1 % par rapport à l'exécution 2021. Une augmentation de 10 % des recettes de formation continue pourrait ainsi être projetée sur 2023.

▪ La taxe d'apprentissage

La campagne de taxe d'apprentissage 2021 s'est avérée moins fructueuse qu'en 2020, affichant un montant de recettes de 1,961 M€ soit une baisse de 11 % (- 0,24 M€) par rapport à 2020 (2,205 M€). La prévision 2022 a été évaluée sur une hypothèse prudentielle, tenant compte d'une activité des entreprises potentiellement perturbée par la crise sanitaire.

Avec une campagne 2022 plus favorable, la prévision budgétaire 2023 pourrait projeter une hausse de 10 % des recettes de la taxe d'apprentissage.